



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2048

Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'association "Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole" pour l'organisation de la "Nordic Walkin' Lyon" les 15 et 16 octobre 2022

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2048 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 EUROS A L'ASSOCIATION "COMITE DEPARTEMENTAL DE LA RETRAITE SPORTIVE DU RHONE ET DE LYON METROPOLE" POUR L'ORGANISATION DE LA "NORDIC WALKIN' LYON" LES 15 ET 16 OCTOBRE 2022 (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole (CODERS 69), dont le siège social est situé au 15 boulevard Vivier Merle à Lyon 3^{ème}, organise la 7^{ème} édition de « Nordic Walkin' Lyon », le samedi 15 et le dimanche 16 octobre 2022.

« Nordic Walkin' Lyon » est un événement de marche nordique, sous forme de randonnée urbaine organisée dans la ville.

Le Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole a pour objet d'organiser, de promouvoir et de développer la pratique sportive pour les personnes de plus de 50 ans. Il s'agit d'une pratique sportive, hors compétition, qui permet de valoriser les bienfaits de l'activité physique sur la santé et la préservation du capital-santé des licenciés, de maintenir les capacités physiques des séniors grâce à la multi-activité, de favoriser le lien social et la convivialité principalement par la pratique en groupe d'activités physiques et sportives et accessoirement par des activités créatives, artistiques et culturelles.

Lors de la dernière édition en 2021, la manifestation a attiré 2 200 participants sur les quatre parcours proposés, et plus de 3 700 visiteurs sur le week-end.

Cette septième édition du « Nordic Walkin' Lyon » permettra de faire découvrir la marche nordique et proposera des parcours à la découverte des plus beaux sites de la ville de Lyon. Sport de plein air, il s'agit d'une marche accélérée avec des bâtons de marche spécifiques. Très populaire dans les pays scandinaves, cette discipline est dérivée du ski de fond et se pratique été comme hiver.

Durant les deux jours de l'évènement, un village dédié à la Marche Nordique situé au cœur de la petite prairie du parc de Gerland à Lyon 7^{ème}, proposera des animations gratuites autour de cette pratique et accueillera des exposants équipementiers, fédérations et acteurs du « sport santé ».

Des séances d'initiations gratuites et de découverte de la marche nordique seront également proposées le samedi.

Le dimanche, 4 parcours seront organisés : 8 km, 13 km, 16 km et 20 km. En boucle au départ du Parc de Gerland, ces parcours permettront à tous, du non-sportif au marcheur nordique expérimenté, de cheminer à travers les sites emblématiques de Lyon : Berges du Rhône et de la Saône, Hôtel de Ville, Collines de la Croix Rousse et de Fourvière, Vieux Lyon, Confluence...

Ces itinéraires seront essentiellement sur voie piétonne, sur terrain stabilisé et goudron ; ils seront balisés, sécurisés, et offriront des points de ravitaillement festifs. Des guides du patrimoine animeront également le parcours en informant les marcheurs curieux.

Les objectifs de l'association pour cette 7^{ème} édition sont :

- de pérenniser l'organisation de cet événement dans le calendrier événementiel sportif lyonnais ;
- de proposer un événement de qualité, convivial et accessible à tous avec des parcours adaptés et attrayants ;
- de faire découvrir d'autres endroits et points de vue originaux de la ville de Lyon ;
- de promouvoir cette discipline et sensibiliser au plaisir et à l'intérêt de pratiquer une activité sportive.

Le Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole s'est engagé dans une démarche éco-responsable en signant la Charte eco-manifestation en Auvergne Rhône Alpes. Elle s'adresse à tout organisateur de manifestation sportive de nature de la Région Auvergne Rhône-Alpes volontaires pour s'engager dans une démarche éco-responsable, quel que soit le niveau de maturité dans la démarche.

Proposée par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, les objectifs de cette charte sont les suivants :

- réduire les impacts de l'évènement sur l'environnement et valoriser les impacts positifs de sur le territoire ;
- bénéficier d'une reconnaissance régionale affichée et visible par toutes les parties prenantes ;
- rendre lisible et valoriser l'engagement éco-responsable auprès du grand public, des participants, des élus, collectivités et partenaires ;
- progresser dans la démarche, pérenniser et améliorer les actions lors de chaque nouvelle édition ;
- motiver et sensibiliser les équipes de bénévoles ;
- bénéficier d'outils pratiques (fiches, affiches, charte éco-coureurs, éco-pack) proposés à l'organisateur afin de faciliter la mise en place opérationnelle de sa démarche.

Le Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole a prévu la mise en place des actions suivantes dans chacune des thématiques :

- conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles : interdiction de jet des déchets dans le règlement, information dans le briefing de départ si passage à proximité d'une zone sensible ;
- consommation et production responsables : les gobelets réutilisables font partie de la liste du matériel obligatoire et achats de produits locaux sur les ravitaillements ;
- sensibilisation et éco-communication : réduction des supports papiers (versions numériques privilégiées) et utilisation de supports de communications réutilisables (banderoles, pancartes) ;
- transport et mobilité durable et énergie : incitation au covoiturage et mise en place d'un parking à vélo

En 2021, le Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole a reçu une subvention de 15 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par délibération n° 2021/1045 du Conseil municipal du 30 septembre 2021.

Cette année, l'association sollicite une aide financière à hauteur de 20 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 125 850 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et pour le rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 15 000 euros au Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole pour l'organisation de la 7^{ème} édition de la « Nordic Walkin' Lyon ».

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- un acompte de 60 % peut être versé suite à l'approbation de la présente délibération ;
- le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est porté la subvention, à savoir :
 - o le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - o le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
 - o un rapport d'activité ;
 - o le ou les procès-verbaux de l'Assemblée générale.

Si cet évènement devait être annulé en raison notamment de l'épidémie de Covid-19, l'association pourra tout de même bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés pour la préparation de cet évènement, sur présentation des justificatifs de ces dépenses.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/1045 du 30 septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 15 000 euros est allouée au Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole pour l'organisation de la 7^{ème} édition de « Nordic Walkin' Lyon », les 15 et 16 octobre 2022.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET